



A partir de 579 € / personne

Base 40 personnes

## Espagne - « séjour linguistique »

Logement Hôtel 3\* en centre-ville Barcelone

du 16 au 19 févr. 2025 - 4 jours / 3 nuits



### LES POINTS FORTS :

Découverte immersive de Barcelone

Séjour « Spécial ES13 » accompagné par Roscio  
votre professeur d'espagnol

Séjour en hôtel 3\* en centre-ville

### JOUR 1 : MARSEILLE / BARCELONE

Rendez-vous des participants et départ le matin en direction de la frontière espagnole. Arrêt de détente en cours de route, et poursuite du voyage par Narbonne, Perpignan. Déjeuner libre. Après le repas, reprise de l'autocar en direction de Barcelone ou l'arrivée est prévue en milieu d'après-midi. Installation à l'hôtel. En fin de journée présentation du programme linguistique par votre professeur. Dîner libre et logement.

### JOUR 2 : BARCELONE

Petit déjeuner. La journée commencera avec une réunion d'immersion, puis vous assisterez à une conférence littéraire par un écrivain latino-américain. Poursuite par la découverte d'une exposition artistique. Déjeuner au cœur de Gracia. Après-midi accompagné de votre guide, découverte du quartier de Gracia, l'un des quartiers les mieux conservés et les plus typiques de la ville. Continuation vers une cave typiquement espagnole pour déguster un verre de vermouth. Retour à l'hôtel. Dîner libre. Logement.

### JOUR 3 : BARCELONE

Petit déjeuner. La journée commencera avec une réunion d'immersion, puis départ en direction du Montjuïc. Accompagné de votre guide, vous profiterez d'une vue surprenante sur Barcelone. Poursuite par une visite guidée du musée ethnologique, basé sur un patrimoine culturel matériel composé de plus de 70 000 pièces du monde entier. Déjeuner pique-nique dans le parc. Après-midi libre. En fin de journée excursion gastronomique de tapas espagnoles, dans des lieux emblématiques. Vous poursuivrez votre soirée avec un spectacle flamenco. Retour à l'hôtel et logement.

### JOUR 4 : BARCELONE / MARSEILLE

Petit-déjeuner et route en direction de la frontière. Arrêt à La Jonquera où vous pourrez vous restaurer librement. Après le repas, retour vers la France. L'itinéraire autoroutier est identique à celui emprunté à l'aller. Arrivée à Marseille et sa région en fin de journée.

### NOTRE PRIX COMPREND :

Le transport en autocar de grand tourisme  
L'hébergement en chambre double en hôtel 3\*  
La formule petits déjeuners à l'hôtel  
Les excursions et déjeuners mentionnés au programme  
La taxe de séjour  
L'assistance / rapatriement  
L'assurance annulation (offerte)  
L'assurance « protection sanitaire » (offerte)

### NOTRE PRIX NE COMPREND PAS :

Le supplément chambre individuelle 225 € / personne  
(nombre limité, nous consulter)  
Les déjeuners de route  
Le repas du soir  
Les pourboires et dépenses personnelles

### FORMALITES : Carte nationale d'identité en cours de validité



En partenariat avec

Voyages  
SABARDU

## CONDITIONS ET FRAIS D'ANNULATION

### Applicables par notre partenaire SABARDU TOURISME

Pour la bonne réalisation et organisation de nos voyages, nous sommes dans l'obligation d'engager des frais qui nous obligent à appliquer des pénalités lors des annulations.

**Les retenues appliquées se calculent, par personne, de la façon suivante pour tous les voyages en autocar comportant au moins une nuit:**

**30€ de frais fixes non remboursables quel que soit la date d'annulation**

**25 % du montant du voyage de 30 à 21 jours**

**50 % du montant du voyage de 20 à 8 jours**

**75 % du montant du voyage de 7 à 2 jours**

**90% du montant du voyage à moins de 2 jours avant le départ**

**100 % du montant du voyage le jour du départ.**

**En cas d'annulation, l'assuré(e) est tenu(e) d'en informer immédiatement nos services et doit-nous faire parvenir sous cinq jours un certificat médical avec la nature de la maladie. Le dossier de demande de remboursement doit être ouvert auprès de l'assurance dans les 5 jours suivants l'annulation.**

**En cas d'annulation d'une personne en chambre double, il lui sera retenu d'office le supplément chambre individuelle pour la personne restante.**

### ASSURANCE ANNULATION

**ASSUREVER** assure sous certaines conditions le remboursement des sommes qui vous sont retenues lorsque vous êtes contraints d'annuler votre voyage. La garantie s'exerce notamment si l'empêchement du départ est occasionné par une maladie grave, accident grave ou le décès de l'assuré, du conjoint, ascendants descendants, de la personne voyageant avec l'assuré (e) sans lien de parenté pour autant qu'elle figure sur le même bulletin d'inscription au voyage. Le remboursement interviendra déduction faite des frais fixes de 30 € par personne, d'une franchise minimum de 15 € par personne, de la prime d'assurance, des frais de visa et toutes autres sommes indiquées dans le tableau des prix sous la rubrique « le prix de comprend pas ».

De plus, la souscription de l'assurance annulation ne dispense pas du paiement intégral des frais d'annulation. Toute procédure de remboursement par l'assurance ne peut être entamée qu'à cette condition.

### PRINCIPALES EXCLUSIONS

Le non-respect des formalités de police et de douane ; l'obligation d'ordre professionnel ;

La guerre civile ou étrangère, les émeutes, les mouvements populaires, les actes de terrorisme tout effet de radioactivité ; Les conséquences de la toxicomanie & l'alcoolisme ;

L'état dépressif, les maladies mentales, psychiques ou nerveuses n'entraînant pas d'hospitalisation supérieure à 3 jours ; Les épidémies sauf dérogation contraire stipulée à la garantie, la pollution, les catastrophes naturelles visées par la loi 826000 du 13/07/82. Les accidents ou maladies ayant fait l'objet d'une première constatation d'un traitement, d'une rechute ou d'une hospitalisation entre la date de réservation du voyage et la date de souscription de présent contrat ; les annulations résultant d'examens périodiques de contrôle et d'observation.

## CESSION DE CONTRAT

Lorsque le voyageur se trouve dans l'obligation d'annuler son voyage, il a la possibilité de céder son inscription à une autre personne remplissant les mêmes conditions et tant que cette inscription n'a produit aucun effet jusqu'à 7 jours du départ.

Dans cette hypothèse, aucun frais d'annulation, de modification ne sera retenu. Il faut néanmoins que cette cession intervienne dans un délai où elle soit techniquement réalisable : avant l'émission des billets d'avion, des billets maritimes ou obtention des visas par exemple.

En tout état de cause, le cédant et le cessionnaire sont tenus solidairement du paiement du prix du voyage et des frais complémentaires éventuels de cession.

## ASSURANCE ASSISTANCE ET RAPATRIEMENT

Lorsque vous vous inscrivez sur un séjour, Sabardu Tourisme vous fait bénéficier d'une Assurance Assistance / Rapatriement incluse dans le prix du voyage.

Vous bénéficierez des prestations de MUTUAIDE Assistance en cas de maladie et/ou d'accidents graves pendant votre voyage.

Les principales exclusions sont les suivantes :

- les guerres civiles ou étrangères, les émeutes, les mouvements populaires ;
- les frais engagés sans l'accord préalable de l'Assisteur ;
- les maladies et/ou blessures préexistantes diagnostiquées et/ou traitées ayant fait l'objet d'une hospitalisation dans les mois précédents la demande ; qu'il s'agisse de la manifestation ou de l'aggravation dudit état,
- etc.

Le contrat détaillé vous sera adressé par courrier par le voyageur dès que nous aurons remis votre fiche d'inscription et votre (vos) paiement(s) par chèque(s) à notre partenaire Sabardu Tourisme .

## FORMALITES SANITAIRES

Il est impératif et jusqu'au jour du départ de consulter les informations liées à la situation sanitaire de la destination choisie figurant dans la rubrique « conseils aux voyageurs » du site [www.diplomatie.gouv/fr](http://www.diplomatie.gouv/fr) (plus spécifiquement concernant la sous rubrique « santé »).